



Un dispositif 100% public initié par la **Région**



Soucieuse de l'environnement et mobilisée pour le pouvoir d'achat de ses habitants, la Région Hauts-de-France met en place une politique ambitieuse en faveur de l'efficacité énergétique et développe des outils concrets sur le terrain pour simplifier vos démarches.

« **Hauts-de-France Pass Rénovation** » est une initiative régionale, mise en œuvre par la **Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique**. Ce dispositif 100% public est déployé sur l'ensemble du territoire et s'appuie sur les compétences des artisans et des entreprises du bâtiment des Hauts-de-France.

Les avantages à faire appel au dispositif Hauts-de-France Pass Rénovation

- **Un interlocuteur unique** pour vous accompagner : le technicien missionné par la Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique
- **Un dispositif efficace**, complet et personnalisé selon les besoins des communes
- **Une solution de financement adaptée**⁽¹⁾ aux finances communales : un remboursement sur 25 ans maximum, des mensualités faciles à équilibrer avec les loyers

Les bénéfices d'une opération de rénovation énergétique

- Vous mettez à niveau et **valorisez le patrimoine immobilier** de la commune
- Vous mettez à disposition des **logements plus confortables**
- Vous réduisez la facture énergétique de vos locataires

Dispositif pour
l'ensemble
de la **région**
Hauts-de-France



Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. Ni la Banque européenne d'investissement ni la commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.



Hauts-de-France Pass Rénovation une solution performante pour la rénovation des logements communaux



Le projet est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe engage en Hauts-de-France avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Qu'est-ce que Hauts-de-France Pass Rénovation ?

C'est un service 100% public lancé par votre Région. **L'objectif** : permettre de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans leur logement, via un accompagnement technique et une solution de financement.

Les logements communaux peuvent bénéficier du dispositif Hauts-de-France Pass Rénovation

Les communes peuvent bénéficier de l'accompagnement technique et financier proposé par Hauts-de-France Pass Rénovation pour rénover les logements qu'elles louent et les rendre plus confortables, et plus économes en énergie.

Les travaux engagés peuvent permettre de faire baisser de 40 à 75 %* les consommations d'énergie dans les logements.

*Ce gain énergétique est estimé grâce à un outil de simulation thermique (Dialogie®), qui permet une évaluation précise de l'impact des travaux et nouveaux équipements sur les consommations et dépenses d'énergies. Lors de sa première visite, le technicien réalise l'audit thermique du logement et étudie vos factures d'énergie. Avec ces données, l'outil calcule votre consommation réelle moyenne et simule, en fonction du scénario de travaux envisagé, les économies réalisables.



Un accompagnement technique et une solution de financement

■ un accompagnement technique

L'accompagnement technique concerne toutes les étapes du projet :

- réalisation d'un audit technique complet : thermique, patrimonial et financier du logement à rénover
- élaboration d'un programme de travaux
- consultation des entreprises de travaux via un appel d'offres
- accompagnement au suivi des travaux et à la réception du chantier

■ une solution de financement⁽¹⁾⁽²⁾

La solution de financement proposée est adaptée aux réalités des communes, notamment des plus petites d'entre elles.

En effet, Hauts-de-France Pass Rénovation **préfinance les travaux de rénovation énergétique**. La commune rembourse ensuite le montant investi sur 25 ans maximum, sous la forme d'annuités ou de mensualités équivalentes en totalité ou en partie, aux économies d'énergie qui seront réalisées.

Par exemple : Pour un projet de travaux d'un montant de 30 000 euros, les annuités sont, en moyenne, de 1 650 euros sur 25 ans.

Entre la commune et Hauts-de-France Pass Rénovation, quelles sont les étapes ?

1



Un technicien du dispositif Hauts-de-France Pass Rénovation réalise l'audit énergétique complet du logement et propose un programme de travaux.

2



Les entreprises du bâtiment sont consultées via un appel d'offres simplifié.

3



Les entreprises du bâtiment sont sélectionnées*. Elles réalisent les travaux.

* Une rénovation = un appel d'offres / Un allotissement par corps de métier / Des critères de sélection simples : 60 % technique et 40 % prix

4



Après réception des travaux, un suivi sur 3 ans des consommations énergétiques du logement est assuré par le technicien du dispositif Hauts-de-France Pass Rénovation pour s'assurer de l'atteinte des objectifs et de la bonne utilisation des logements rénovés.

⁽¹⁾ Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽²⁾ A la signature du contrat, la collectivité paie une contribution au service public de 1860 euros TTC ou de 1200 euros TTC en fonction de la formule choisie. Cette contribution couvre l'ensemble de la prestation.

Exemple : Pour un financement Hauts-de-France Pass Rénovation de 30 000 € sur 300 mois (25 ans) au taux débiteur annuel fixe (possibilité d'emprunter à un taux progressif) de 2,50%, 25 annuités de 1 628,28 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 2,50%. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance à la charge de l'emprunteur : 40 707 €. Sous conditions, selon taux en vigueur et dans les limites fixées dans l'offre de crédit.